

## RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE/ CONTRÔLE PERIODIQUE

## Données générales

Lieu du contrôle:	Rue du Bon Pasteur 57 6eme étage , 1140 EVERE	
Propriétaire:	Colpaert	
Client:	Colpaert David,Lenniksesteenweg 353, 1500 HALLE	
Type de locaux:	Appartement	Distributeur d'énergie: /
Code EAN::	Non-communiqué	
Installateur:	/	
N° TVA:	/	ou n° carte ID: /
Agent-visiteur:	Jeroen De Bondt	Émis à: / le / Date du contrôle: 28/07/2015

## Type de contrôle

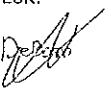
Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)		
Type contrôle:	Art 276bis Transfert de propriété	
Info complément:	/	
Réinspection à:	/	

## Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	3x400v+N	Courant nominal max:	32A	Courant nominal sécurité principale:	20,00
Section du câble d'arrivée:	4X6 mm <sup>2</sup>	- Type:	VOB		
Type d'électrode:	Barre ou piquet de terre	Section:		Conduct. de terre:	16 mm <sup>2</sup>
Interrupteur différent. général - In:	aucun A	- DI:		Nombre de pôles:	
Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra:	/				
Interrupteur différent. second. - In:	aucun A	- DI:		Nombre de pôles:	
Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra:	/				
Nombre de circuits:	6	Nombre de tableaux:	1	Tarif:	Jour

## Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	21 Ohm	Protect. contre les contacts indir.:	Pas en ordre	Plombage du différentiel:	Pas en ordre
Isolation générale:	43 MΩhm	Test du différentiel:	Pas en ordre	Etat du matériel fixe:	Pas en ordre
Test de continuité:	En ordre	Test de défaut:	Pas en ordre	Schémas:	Pas en ordre
Protect. contre les contacts dir.:	Pas en ordre				

Conclusion : <b>L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE</b>	L'installation doit de nouveau être contrôlée: avant le: 18 mois après signature de l'acte <input type="checkbox"/> par le même organisme (*)
<b>NOMBRE D'ANNEXES</b> Schéma d'implantation: Non Schéma unifilaire: Non Autres: /	L'AGENT-VISITEUR:  Visa du distributeur (art 270)

## Visa de l'organisme de contrôle



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agrée  
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare  
TVA BE 0811.407.869  
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29  
Info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.  
(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

## Description des circuits

10X15A 1P PENAUTO/ 3X30A 1P SMELTZEK

1

1

### CONSTATATIONS: Remarques

- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- K : Un Interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA est à conseiller pour l'installation de salles de bains/douches, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.

### CONSTATATIONS: Infractions

#### Infractions schémas :

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

#### Infractions coffrets de répartition :

- 4.07. : Les pièces nues sous tension et accessibles ne sont pas protégées correctement. (art 19)
- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement etc. à indiquer ou à compléter. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248, 252)

#### Infractions Interrupteurs différentiels :

- 5.01. : Prévoyez un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation. (art 86.07, 273.2/6)

#### Infractions protection contre les surintensités :

- 6.03. : Absence d'éléments de calibrage des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs à broches, fusibles Diazed et des disjoncteurs de branchement (art 251.01)

#### Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.09. : Les conducteurs du type VOB ne sont pas placés partout en tubes ou goulettes appropriées. (art 214)
- 8.17. : Les câbles du type côté à côté (VTLmB), méplat sous gaine de PVC (LMVVR), COAX, VVT, H05VVF, H07RN-F et R2V (NF) sont interdits et doivent être remplacé par des câbles du type XVB. (art 198)



ACA asbl

Organisme de contrôle  
agrément  
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare  
TEL: 051/200 002 FAX: 051/201 002  
www.acavzw.be / Info@acavzw.be  
Dexia: 068-2516997-68  
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2015071385

**DESCRIPTION D'UNE VIEILLE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE (Construite avant 01/10/1981)**

**Données générales**

Annexe à rapport n°: 130002206

Tension nominale: 3x400v+N

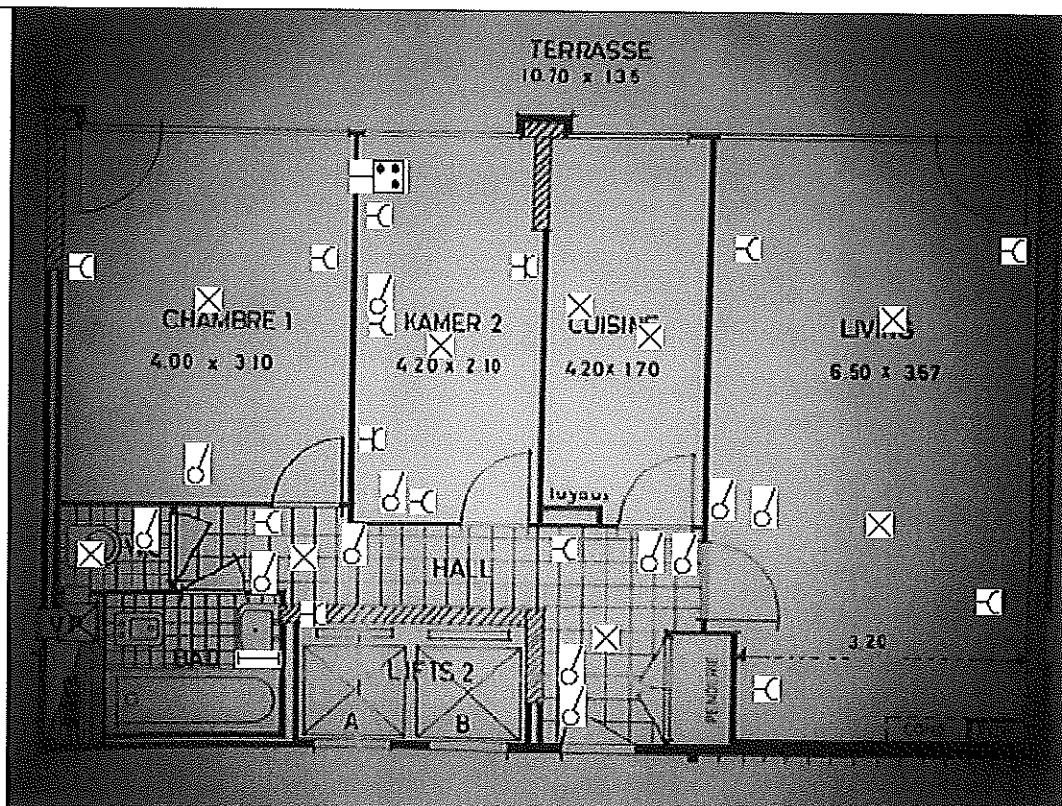
Lieu du contrôle: Rue du Bon Pasteur 57 6eme étage , 1140 EVERE

Propriétaire: Colpaert

Agent-visiteur: Jeroen De Bondt

Date du contrôle: 28/07/2015

**Schéma d'implantation (conforme à nota n° 70, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie)**



Signature client:

Signature agent-visiteur:

